

SEPTIÈME CONFÉRENCE DES MINISTRES AFRICAINS DE L'INTÉGRATION (COMAI VII)

Note d'orientation

EA12584

14-18 juillet 2014

**Centre de Conférences du Royal Swazi
Sun Hotel, Ezulwini,
(Royaume du Swaziland)**

Sommaire

I.	INTRODUCTION.....	1
II.	OBJECTIFS DE LA CONFÉRENCE	4
III.	RÉSULTATS ATTENDUS	4
IV.	PARTICIPANTS.....	4
V.	DATES ET LIEU	4
VI.	FORMAT DE LA RÉUNION	5
VII.	PESONNES A CONTACTER.....	5



I. INTRODUCTION

1. Le thème identifié pour la septième Conférence des ministres africains de l'Intégration (COMAI VII) est « **Infrastructures au service de l'intégration africaine** ». Ce thème a été choisi pour susciter des recommandations axées sur le débat et l'action en vue de relever certains des défis de taille qui freinent l'accélération et la réalisation de l'agenda pour l'intégration économique du Continent. Bien que le potentiel pour l'intégration régionale soit reconnu comme moyen de stimuler le développement commun et à grande échelle, le partage des opportunités, la gestion des risques, la réduction de la pauvreté, ainsi que la production et la création de richesses, une action résolue s'impose pour traduire ce potentiel en gains tangibles pour les populations et les économies africaines. Des écarts subsistent entre les promesses et les performances, avec d'énormes goulots d'étranglement dont notamment le manque d'infrastructures physiques adéquates.

2. Dans ce contexte, la 18^e session de la Conférence de l'Union a adopté le Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA) pour relever les défis liés aux infrastructures sur le Continent et pour assurer une meilleure intégration africaine. En effet, l'objectif stratégique global du PIDA est d'accélérer l'intégration régionale du Continent et de faciliter la création d'une communauté économique africaine, tel que préconisé dans le Traité d'Abuja. En améliorant l'accès aux réseaux intégrés des infrastructures régionales et continentales, le PIDA permettra aux pays membres de répondre aux besoins d'infrastructures prévus et de renforcer leur compétitivité à travers :

- une plus grande efficacité ;
- l'accélération de la croissance ;
- la facilitation de l'intégration dans l'économie mondiale ;
- l'amélioration des niveaux de vie ;
- la libéralisation du commerce intra-africain.

3. Les principaux avantages d'une approche régionale intégrée au développement des infrastructures sont de promouvoir la formation de grands marchés concurrentiels en lieu et place de petits marchés isolés et inefficaces - et aussi de réduire les coûts dans tous les secteurs de production. Malgré des gains importants en matière de PIB pour de nombreux pays ces dernières années, l'inefficacité effarante des infrastructures africaines continue de nuire aux efforts d'intégration, d'entraver la croissance et de saper les ressources nationales publiques et privées.

4. Le PIDA poursuit son Plan d'action prioritaire pour combler le déficit des infrastructures en Afrique en mettant en place un Continent africain intégré où les infrastructures et les services y relatifs permettent la libre circulation des biens et des personnes à travers la fourniture d'options de réseau continu, efficace, sûr, sécurisé et fiable, et réduire les coûts en appui au développement régional durable aux plans écologique et économique.

5. La présente note d'orientation a pour objectif d'examiner ces grandes contraintes en vue de trouver des solutions durables aux défis qui se posent. L'intégration économique régionale a été considérée comme une réponse rationnelle du Continent

pour affronter et surmonter les défis imposés par la mondialisation en ce qui concerne la compétitivité, les capacités de production et d'approvisionnement, le commerce, l'investissement, le financement, le transfert de technologie, le développement des connaissances et l'innovation, ainsi que les ressources humaines qualifiées. L'intégration économique régionale a également été considérée comme étant l'un des meilleurs moyens pour le Continent d'endiguer les effets néfastes de la balkanisation de l'Afrique dans le sillage du colonialisme et comme ayant un potentiel positif pour compenser les inconvénients de l'enclavement et de la fragmentation qui limitent la taille du marché et entravent l'existence d'économies d'échelle dans nombre de pays. En outre, grâce à la mise en commun des capacités et des ressources, l'intégration régionale peut renforcer la capacité du Continent à mieux faire face à la vulnérabilité et aux chocs. Au cours des décennies, l'intégration africaine est donc restée une stratégie de développement majeure pour le Continent et la solution idoine pour surmonter la fragmentation économique, promouvoir la diversification économique, construire des liens transfrontaliers entre les entités productives, accroître les gains en bien-être, réduire la pauvreté et améliorer le niveau de vie des populations.

6. Par conséquent, de nombreux gouvernements ont conclu un certain nombre d'accords d'intégration régionale, avec divers degrés de chevauchement. Même si la Communauté économique africaine (EAC), tel qu'indiqué dans le Traité d'Abuja, est le but ultime et la cible de l'agenda d'intégration de l'UA et de ses huit CER reconnues officiellement et que de nombreux accords d'intégration régionale et le Traité d'Abuja sont caractérisés par des objectifs ambitieux, les progrès ont été mitigés et variés, non seulement dans les huit CER, mais également au sein des États membres qui constituent les principaux catalyseurs de l'intégration. Le Traité d'Abuja lui-même comporte six (6) étapes réparties à deux niveaux (régional et continental) et se trouve à la troisième étape de son processus de mise en œuvre (création de zones de libre-échange (ZLE) et d'unions douanières au niveau régional à l'horizon 2017).

7. Malgré que le COMESA, la CEEAC, la SADC et la CEDEAO ont tous atteint le statut de ZLE, le niveau de mise en œuvre et de consolidation varie. De plus, même si ces CER ont mis en place des programmes pour la création d'unions douanières en vue de réaliser cet objectif avant 2017, elles ont essuyé de nombreux échecs, accusés des retards et remis à plus tard le démarrage. L'EAC est la seule CER qui se démarque avec le lancement et la consolidation de son union douanière et le démarrage d'un marché commun, le 1^{er} janvier 2005 et en juin 2010, respectivement. La CEDEAO est la seule CER à avoir mis en place un système opérationnel et fonctionnel pour le contrôle de l'autofinancement, sous forme de prélèvement communautaire.

8. Il convient de souligner que les pays africains ont réalisé des progrès tangibles en matière d'intégration régionale par le biais d'une plus grande promotion de l'infrastructure commerciale, notamment les guichets uniques (postes-frontière uniques), l'utilisation de réseaux douaniers informatiques dans les États membres comme un moyen d'intégrer, de moderniser, de numériser et d'accélérer les procédures de dédouanement et de coordonner la collecte et l'échange de renseignements douaniers, en particulier d'importer et d'exporter des données entre les administrations douanières nationales, ainsi que le développement des infrastructures des transports et les projets

d'interconnexion électrique, les réductions des tarifs (qui ont chuté de 16,7 pour cent à 7,1 pour cent entre 2000 et 2009) et les niveaux croissants des échanges commerciaux au sein de certaines communautés.

9. Certaines des Communautés assure la promotion de la libre circulation en délivrant des passeports régionaux et autres documents de voyage et en mettant en place des systèmes d'assurance. Il s'agit notamment des passeports de la CEDEAO et de l'EAC, et des cartes jaunes et brunes en vigueur au sein du COMESA et de la CEDEAO, respectivement. Certaines CER œuvrent également à l'harmonisation des politiques d'investissement et veillent au respect des critères des programmes de convergence monétaire. En outre, les efforts visant à assurer un minimum d'ordre, de simplification et de cohérence dans le mécanisme d'intégration africaine et à éliminer les chevauchements ont récemment abouti à l'Accord tripartite EAC-COMESA-SADC, dont l'apparente réussite a suscité des appels des chefs d'État pour son émulation dans les autres CER.

10. En dépit de ces progrès notables enregistrés, l'intégration africaine demeure largement fragmentée et se heurte aux problèmes liés à l'insuffisance de ressources humaines et financières à tous les niveaux (non seulement au niveau de la mise en œuvre, mais également pour la recherche et l'analyse, ainsi que le suivi et l'évaluation d'impact), au manque de coordination et d'échange d'information aux différents niveaux institutionnels (ce qui peut ralentir le rythme de la transposition et de l'appropriation au niveau national), à la faible mise en œuvre des décisions, aux réticences politiques par rapport à certaines questions, à l'accent mis davantage sur les priorités nationales plutôt que sur des considérations régionales, à la persistance des problèmes liés au commerce transfrontalier telles que les barrières non tarifaires et au faible niveau de développement des infrastructures et de l'énergie. En outre, les problèmes de sécurité et les idées erronées aussi bien des pouvoirs publics que des citoyens continuent d'entraver la mise en œuvre globale des décisions sur la libre circulation. De plus, le processus souffre de l'absence généralisée de la participation des citoyens et d'un environnement propice à tous les acteurs de la société (parlements, secteur privé, société civile, institutions de recherche) qui leur permette de participer et de contribuer d'une manière significative à la formulation de politiques et aux processus de prise de décision. Une approche inclusive de l'intégration et de la croissance économique doit garantir la mobilisation et l'utilisation de toutes les ressources disponibles au sein d'une région pour son développement économique et social.

11. Vu que les avantages de l'intégration commencent à se faire sentir dans certains secteurs, les attentes des Africains se font de plus en plus grandes, car ils aspirent à voir des résultats tangibles sous forme d'emplois, d'augmentation des revenus et de meilleures infrastructures. Pour que l'Afrique puisse répondre raisonnablement à ces attentes, les gouvernements et les institutions régionales et continentales doivent accélérer la conclusion d'accords d'intégration après les avoir renforcés, tout en s'engageant dans un dialogue permanent avec les citoyens africains qui ressentent en eux-mêmes la réalité pratique dans la fonctionnalité de l'intégration, et qui sont les principaux moteurs du processus et sur lesquels son impact (positif ou négatif) se fera le plus sentir.

II. OBJECTIFS DE LA CONFÉRENCE

12. Le thème de la COMAI VII est : « **Les infrastructures au service de l'intégration africaine** ». Les objectifs de la Conférence sont les suivants :

- évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Traité d'Abuja par les Communautés économiques régionales ;
- évaluer l'état de mise en œuvre des recommandations de la COMAI VI ; et
- s'entendre sur les recommandations de la présente conférence.

13. À cet égard, les sujets suivants seront au cœur des discussions :

- le Rapport de 2014 sur l'état de l'intégration en Afrique ;
- le Rapport d'étude du Fonds pour l'intégration régionale africaine ;
- l'indice d'intégration régionale en Afrique ;
- le Rapport sur la mise en œuvre des recommandations de la COMAI VI ;
- la Position africaine commune sur l'Agenda de développement Post 2015 ;
- l'Agenda 2063 de l'Union africaine.

III. RÉSULTATS ATTENDUS

14. Les résultats attendus de la réunion sont les suivants :

- des recommandations concrètes sur le thème de la conférence ;
- la voie à suivre en ce qui concerne le Fonds pour l'intégration régionale africaine ;
- l'adoption de l'indice de l'intégration régionale comme cadre africain de suivi et d'évaluation des progrès accomplis dans l'agenda d'intégration ;
- une déclaration ministérielle soulignant, entre autres, les stratégies et actions visant à accélérer le développement des infrastructures pour appuyer l'intégration régionale effective.

IV. PARTICIPANTS

15. Au nombre des participants à la réunion, il y aura :

- des ministres et experts de tous les États africains ;
- des représentants de tous les huit CER ;
- la Commission de l'UA, la CEA, l'Agence du NEPAD et la BAD ;
- le PNUD, l'IDEP, la Banque mondiale, le FMI, l'UE et la CNUCED ;
- des représentants du secteur privé africain et de la société civile africaine.

V. DATES ET LIEU

16. La réunion se tiendra du **14 au 18 juillet 2014** au **Centre de Conférences de Royal Swazi Sun Hotel** d'Ezulwini (Royaume du Swaziland).

VI. FORMAT DE LA RÉUNION

17. Réunion d'experts (3 jours) 14-16 juillet 2014.

- La réunion d'experts examinera les points inscrits à l'ordre du jour et adoptera le rapport des experts ;

18. Réunion ministérielle (2 jours) 17-18 juillet 2014.

- Les ministres examineront le rapport des experts et adopteront une déclaration ministérielle.

VII. PERSONNES A CONTACTER

19. Pour plus d'informations, veuillez contacter les personnes suivantes à la Commission de l'UA :

- M. Fliss Liwaaddine, Fonctionnaire principal chargé des politiques
LIWAEDDINEF@africa-union.org
 - Regina Mugabe, Secrétaire
MugabeR@africa-union.org
 - Mme Kokobe George, Secrétaire
KokobeG@africa-union.org
-
-